

Morlaix le 12 Décembre 1846.



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser réception
de votre Circulaire du 24 octobre 1846 et à
la quelle je n'ai que très peu de choses à
répondre.

8

La procession se fait ordinairement autour du
Cimetière, seulement à la St-Mère, aux Ro-
gations, à la fête Dieu et au pardon. Elle va à
une chapelle de St Pierre qui se trouve à sept
ou huit minutes de l'église paroissiale.

Nous n'avons qu'une seule Bannière figurant
d'un côté la Ste Vierge et de l'autre un étendard
(St-Magloire, patron de la paroisse) les personnes
qui portent cette Bannière n'ont point de costume
particulier.

On ne porte aucun insigne pour les processions,
sans doute à cause de la proximité de la chapelle
de St Pierre.

12

Dans cette paisille nous n'avons point de con-
frérie de Robains, on se contente de prendre les noms
des personnes qui résident y entée et on les fait
inscrire sur le registre de l'église, par suite qui
est à peine à un É. l'omente de Mahabon.
Notre vénéré prédicateur qui fut consulté sur ce point
avait donné cette décision.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
de votre Excellence, le très-humble
obéissant serviteur.

A. M. M., Recteur de
Mahabon.